



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Mise en consultation du projet d'horaire 2005 des transports publics**

**Le Département des infrastructures met en consultation, dès le 16 avril, le projet d'horaire pour les bus et chemins de fer, élaboré en collaboration avec les entreprises de transports publics. Le nouvel horaire, qui entrera en vigueur le 12 décembre 2004, verra des modifications importantes : plus de 90% des circulations de trains seront modifiées dans notre pays, suite à l'achèvement de la première étape du programme national " Rail 2000 ", approuvé en votation populaire en décembre 1987.**

Le prochain changement d'horaire des transports publics sera le plus important à intervenir depuis près de vingt ans. Il marquera la fin des travaux de la première étape de " Rail 2000 " avec la mise en service de la ligne à haute performance entre Berne et Zürich et, dans notre canton, l'inauguration de la 3ème voie entre Coppet et Genève. Les modifications d'horaire vont changer les habitudes des pendulaires, étudiants et écoliers.

La ligne CFF entre Lausanne et Genève connaîtra une restructuration complète : pour améliorer les prestations, différentes innovations seront mises en place pour les grandes lignes et le trafic régional. Ainsi les Intercity circuleront toutes les 30 minutes entre Genève et Lausanne ; pour les pôles de transports régionaux (Coppet, Nyon, Gland, Rolle, Allaman, Morges et Renens), la cadence des trains en direction de Lausanne et Genève sera plus élevée ; entre Coppet et Genève, la cadence régionale sera à la demi-heure ; enfin six haltes situées loin des centres d'habitation seront remplacées par un service de bus de proximité.

Autre élément phare du nouvel horaire dans notre canton : le renforcement de l'offre du Réseau Express Vaudois (REV) durant la semaine, avec l'introduction d'une cadence à la demi-heure entre Lausanne et Villeneuve, entre Lausanne et Yverdon-les-Bains et entre Lausanne et Palézieux.

Les horaires régionaux des CFF ont fait l'objet d'une pré-consultation des autorités commu-nales au début de l'année 2004. Dans la mesure du possible, le Service de la mobilité a tenu compte des remarques formulées et a apporté des améliorations. D'autres demandes sont encore à l'étude : les décisions définitives dépendront de leurs incidences financières.

Le projet d'horaire est disponible à l'adresse [www.projet-horaire.ch](http://www.projet-horaire.ch) ; la consultation est ouverte jusqu'au 10 mai 2004.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 avril 2004

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Canton de Vaud : DINF, Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, tél. 021 316 73 70  
CFF : Jean-Philippe Schmidt, porte-parole, tél. 0512 20 43 43

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[CP cons horaire TP 13.04.04](#)